

Mandat du
Réseau de points de contact de l'Initiative de l'Education sur la
normalisation (START-Ed)



Document ECE/CTCS/WP.6/2022/7, Annexe I, 24 août 2022

Approuvé par le groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux lors de sa trente-deuxième session (décision 7)

Mandat du réseau de points de contact de l'Initiative START-Ed

I. Introduction

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) promeut la coopération en matière de réglementation, les politiques de normalisation et les activités qui contribuent à réduire les obstacles techniques au commerce tout en limitant les risques et en favorisant le développement durable dans toutes ses dimensions.

2. Les normes sont omniprésentes dans notre vie quotidienne. Le seul fait de lire le présent document sur un ordinateur fait intervenir des centaines de normes. Le commerce international est conditionné par ces normes (accès des produits à un marché, respect des réglementations pertinentes, variations du montant des droits et taxes, etc.), et pourtant il existe très peu de formations sur ce thème pour les professionnels. Il se peut que les ingénieurs qui conçoivent les produits maîtrisent le sujet, mais les autres services de l'entreprise, tels que les transports, le commerce, les finances ou le marketing, ignorent souvent tout de la question. C'est pourquoi il est si important de veiller à ce que les nouvelles générations sachent ce que sont les normes et les réglementations et comprennent comment celles-ci peuvent soutenir la réalisation des objectifs et des cibles établis à l'échelle mondiale.

3. Le WP.6 a mis sur pied l'Initiative sur la formation en matière de normalisation (START-Ed). L'objectif est d'encourager les universités, les instituts d'enseignement supérieur, les écoles de formation professionnelle et les autres établissements de formation et de recherche à intégrer la normalisation et les questions liées aux normes dans leurs programmes d'études. À cette fin, un programme type en quinze modules a été élaboré dans le cadre de l'Initiative, afin de faciliter la tâche des enseignants et des formateurs. Ces modules donnent un aperçu des aspects fondamentaux du commerce international tels que la métrologie, l'évaluation de la conformité, la surveillance des marchés, la gestion des risques et d'autres domaines connexes.

4. Afin de promouvoir la formation en matière de normalisation, le WP.6 propose de créer un réseau de points de contact dans le cadre de l'Initiative START-Ed, lequel aura les caractéristiques définies ci-dessous.

II. Objectifs et activités des points de contact

5. L'objectif des points de contact de l'Initiative START-Ed est de promouvoir la formation en matière de normalisation dans le domaine du commerce.

6. Les principales activités des points de contact de l'Initiative START-Ed sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les modules de formation à la normalisation élaborés par l'Initiative START-Ed dans leurs programmes d'enseignement ;
- Participer aux téléconférences de l'Initiative START-Ed pour rétablir les meilleures pratiques ;
- Contribuer à l'enrichissement des modules mis au point dans le cadre de l'Initiative START-Ed afin d'améliorer les supports de formation actuels et de concourir à l'élaboration de nouveaux supports pédagogiques sur des sujets connexes ;
- Proposer des candidats susceptibles de rejoindre le réseau des points de contact.

III. Modalités de réunion et méthodes de travail

7. Le WP.6 constitue un cadre permettant de réunir les points de contact et de favoriser la coopération entre eux. Ce rôle s'inscrit dans le cadre de l'Initiative START-Ed du WP.6. Les membres du réseau se réunissent au moins une fois par an et rendent compte de leurs activités et de

leurs projets au WP.6, à sa session annuelle. Dans la mesure du possible, les réunions se tiennent sous forme virtuelle.

8. Tous les nouveaux travaux proposés par le réseau de points de contact doivent relever du cadre du WP.6, tant sur le fond que sur le plan de la procédure. Tous les rapports, guides, brochures ou autres réalisations concrètes doivent être présentés au WP.6 à sa session annuelle pour approbation finale par les États membres et, le cas échéant, au Comité directeur des capacités et des normes commerciales.

9. Le réseau de points de contact bénéficie de l'appui du secrétariat du WP.6 dans la limite des ressources de celui-ci.

IV. Types de points de contact et de participation

10. Les universitaires et les établissements universitaires participent au réseau de points de contact à titre volontaire et sur leurs propres fonds.

- Par universitaires, on entend les enseignants, les spécialistes de l'éducation et les doctorants qui souhaitent mettre en œuvre la formation en matière de normalisation dans le domaine du commerce dans leurs cours à titre individuel.
- Par établissements universitaires, on entend les universités, les instituts d'enseignement supérieur, les écoles de formation professionnelle, etc. qui souhaitent intégrer la formation en matière de normalisation dans le domaine du commerce dans leurs programmes.
- Les organismes de normalisation peuvent souhaiter participer au réseau en tant qu'institution pour apporter une contribution pertinente.

11. Les points de contact désirant rejoindre le réseau présentent leur candidature en faisant part de leur souhait au secrétariat du WP.6 par courrier électronique.

- Les universitaires sont invités à fournir les renseignements suivants : nom, pays où ils enseignent, nom des établissements où ils enseignent, matières enseignées et coordonnées.
- Les établissements universitaires sont invités à fournir une lettre de leur conseil d'administration faisant part de leur souhait d'adhérer et dans laquelle doivent figurer les renseignements suivants : nom de l'établissement, pays où il se trouve, domaines dans lesquels le programme serait utilisé, et nom et coordonnées de la personne qui représentera l'établissement aux réunions. Un établissement universitaire peut désigner plusieurs experts qui rejoindront le réseau en son nom.
- Les organismes de normalisation sont invités à fournir une lettre de leur bureau exécutif faisant part de leur souhait d'adhérer et dans laquelle doivent figurer les renseignements suivants : nom de l'organisme, pays où il se trouve et nom et coordonnées de la personne qui le représentera aux réunions. Un organisme de normalisation peut désigner plusieurs experts qui rejoindront le réseau en son nom.

12. Au cours des réunions, aucune distinction n'est faite entre les différents types de points de contact (universitaires et institutions). À moins d'une reconnaissance officielle de la part d'un État Membre de l'ONU, les points de contact ne représentent qu'eux-mêmes, et non un pays.

13. Un État Membre de l'ONU qui souhaite rejoindre le réseau des points de contact est invité à faire part de son intention au secrétariat du WP.6 par courrier électronique, par l'intermédiaire de sa mission permanente basée à Genève, en indiquant le nom du pays, les éventuelles institutions qui participeraient sous son égide et les coordonnées utiles. Un État membre peut désigner plusieurs experts qui rejoindront le réseau en son nom et qui, dans ce cas, le représenteront officiellement.

14. Les experts de tous les États Membres de l'ONU sont invités à rejoindre le réseau des points de contact de l'Initiative START-Ed.

15. Le secrétariat du WP.6 peut être contacté à l'adresse suivante : regulatory.cooperation@un.org.

16. Pour en savoir plus sur l'Initiative sur la formation en matière de normalisation du WP.6 : <https://unece.org/trade/wp6/thematic-areas/education>.